

[Text]

Secondly, I believe we must devote more energy to identifying the underlying causes of women-oriented violence. Only this knowledge will truly unlock effective solutions for prevention. How can we unlock this information more effectively and how should this research be funded? These are questions we will need to address as well, and use our resources most effectively on them.

Thirdly, I believe that the focus of future initiatives must be prevention. Canada has moved far beyond a simplified definition of the issue to a stage where it is critical to channel creative thinking and resources towards longer-term and permanent solutions, not just emergency and short-term measures. Treatment, education, and criminal justice activities will be part of that. These also raise jurisdictional issues that we will need to work together to resolve. It comes back to some extent to the BNA Act, where provinces are told "this is your responsibility". We are told this, and there are all these complications when we try to do things together about who should pay and who should be doing it.

Fourthly, I believe we must think of the challenge of preventing violence against women as part of a wide-ranging program of empowerment for women. For example, all our efforts to secure economic equality for women, employment equity, pay equity, access to training and education, to name a few, will ensure that victims of violence will have real choices in the long term.

It has been suggested, and I have already received a number of petitions, that the federal government should appoint a royal commission on violence against women. While I believe that public consultation must continue on this problem, I am not prepared at this point to say that a royal commission, at least in the traditional ways of looking at royal commissions, is necessarily the optimal or the only way to proceed.

We are only just at the beginning of understanding the tremendous scope of this issue as we start to gather in the threads of research from so many areas—child abuse, wife battering, sexual assault, pornography and prostitution, to name but a few. Violence against women may be a manifestation of the larger issue of violence in society, which we should be addressing.

I seek your advice as to whether a royal commission is the appropriate mechanism to address the issue before us as compared to other options, keeping in mind the critical role of the provinces and the territories. One can think about other kinds of structures that might be used to pursue this issue.

[Translation]

En deuxième lieu, je crois que nous devons consacrer davantage d'énergie à l'identification des causes sous-jacentes de la violence faite aux femmes. Seule cette connaissance nous permettra véritablement de trouver des solutions efficaces en vue de leur prévention. Comment pouvons-nous le plus efficacement faire apparaître cette information? De quelle manière cette recherche devrait-elle se financer? Voilà des questions auxquelles il faudra trouver réponse et y consacrer nos ressources de la façon la plus efficace qui soit.

En troisième lieu, je crois que les initiatives futures devront s'attacher à la prévention. Le Canada a dépassé de loin la définition simpliste de la question et a atteint une étape où il est critique d'orienter la réflexion créative et les ressources dans le sens de solutions à plus long terme et permanentes, et non pas de mesures d'urgence à court terme. Le traitement, l'éducation et les activités de la justice criminelle en feront partie. Cela soulève des questions de compétence auxquelles nous devons trouver une solution ensemble. Dans une certaine mesure, cela tient à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui stipule qu'il s'agit là d'une responsabilité des provinces. C'est l'argument que l'on nous oppose, et toutes sortes de complications surgissent au sujet de la participation financière et de la responsabilité de chacun lorsque nous essayons de collaborer.

En quatrième lieu, je crois que nous devons penser au défi que constitue la prévention de la violence faite aux femmes dans le cadre d'un programme de grande portée d'attribution de pouvoirs aux femmes. Par exemple, tous nos efforts en vue d'assurer l'égalité économique des femmes—équité en matière d'emploi, de salaire, accès à la formation et à l'enseignement, pour ne nommer que ceux-là—feront en sorte que les victimes de violence auront des choix réels à long terme.

On a émis l'opinion—et j'ai déjà reçu un certain nombre de pétitions à ce propos—que le Canada a besoin d'une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes. Tout en croyant que la consultation publique doit se poursuivre à l'égard de ce problème, je ne suis pas actuellement prête à dire que la mise sur pied d'une commission royale d'enquête, sous sa forme traditionnelle en tout cas, constitue nécessairement l'unique voie à suivre, ni même la solution optimale.

Nous venons tout juste de commencer à comprendre la portée considérable de cette question, au moment où nous réunissons les données éparses de la recherche provenant d'un si grand nombre de domaines—l'exploitation des enfants, les voies de fait contre l'épouse, l'agression sexuelle, la pornographie et la prostitution, pour ne nommer que ceux-là. La violence faite aux femmes pourrait être une manifestation du problème plus étendu de la violence dans la société dont nous devrions nous occuper.

J'aimerais avoir votre avis quant à savoir si une commission royale d'enquête constitue le mécanisme approprié pour s'occuper de la question qui nous préoccupe, en regard d'autres options, sans oublier le rôle critique des provinces et des territoires. On peut envisager d'autres structures pour parvenir aux mêmes fins.